

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 939-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 26 mai 2026, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, située au 1, route du Carrefour, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 939-24 concernant l'immeuble suivant.

818, chemin Blackburn – Location court-terme (résidence de tourisme)

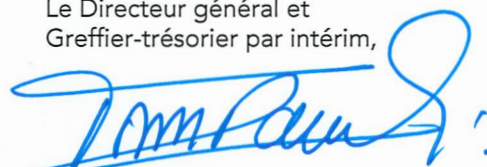
La demande de dérogation numéro 2026-00007 est déposée afin de permettre la location court-terme (résidence de tourisme) d'une habitation « chalet » située sur un lot d'une superficie de 3 271,2 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés. Le tableau ci-dessous résume la demande de dérogation mineure :

ADRESSE / LOT	ARTICLE (RÈG. N : 939.24)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
818, chemin Blackburn 1 481 308 Cadastre du Québec	art. 135, alinéa 1	La superficie minimale exigée pour ce type d'usage est de 5 000 m ² .	Permettre la location court-terme (résidence de tourisme) d'une habitation « chalet » située sur un lot d'une superficie de 3 271,2 m ² .

Toute personne intéressée relativement à cette demande peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance ou transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par courriel à greffe@val-des-monts.net à l'attention de la soussignée, et ce, au plus tard le 22 mai 2026 à 16 heures.

FAIT à Val-des-Monts ce huitième jour du mois de mai **DEUX MILLE VINGT-SIX**.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim,



Paul Rodrigue Fomi